

OBSERVATOIRE DE LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION ET LES
MALVERSATIONS ECONOMIQUES
INTEGRITE



OBSERVATORY FOR FIGHT
AGAINST CORRUPTION AND
ECONOMIC EMBAZZLEMENT
TRANSPARENCE

Réf : ~~007~~/OLUCOME/04/2018

Bujumbura, le ~~19~~/ 04/2018

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Paul Kagame Président de la République du Rwanda et Président en exercice de l'Union Africaine avec les assurances de notre plus haute considération;
- Son Excellence Monsieur Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République Ougandaise, Président de l'EAC, Président de l'initiative Régionale pour le Burundi et Facilitateur dans le dialogue inter burundais avec les assurances de notre plus haute considération ;
- Son Excellence Antonio Guterres, Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies avec les assurances de notre plus haute considération ;
- Son Excellence Monsieur le Président de la Commission de l'Union Africaine avec les assurances de notre plus haute considération.

A Son Excellence Monsieur William Benjamin Mkapa, Ancien Président de la République Unie de Tanzanie et Co-Facilitateur dans le dialogue inter burundais

à **Dar-es-salaam**

Objet : Demande de faire pression au Gouvernement du Burundi

pour qu'il y ait un accord additionnel à l'Accord d'Arusha renfermant les solutions durables à la crise politique et socio-économique actuelle au Burundi

Excellence Monsieur le Co-Facilitateur,

1. L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME), une des organisations de la société civile burundaise qui a participé à la quasi-totalité des sessions sur le dialogue inter burundais organisées depuis 2015 au Burundi par les Nations Unies et dans la région par la Communauté de l'Afrique de l'Est sous votre présidence, a un grand honneur de demander à Vous Excellence

et à tous les garants de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation qui nous lisent en copie de faire pression au Gouvernement du Burundi pour qu'il y ait un accord additionnel à l'Accord d'Arusha contenant les solutions durables à la crise politique et socio-économique actuelle au Burundi.

2. Excellence, nous avons appris en date du 16 avril 2018 à travers un communiqué conjoint des Nations Unies et de l'Union Africaine que le Gouvernement du Burundi avait pris la décision de suspendre sa participation dans le dialogue inter burundais externe conduit par Vous Excellence. Ce qui a fait que le Gouvernement du Burundi a sorti en date du 17 avril 2018 un communiqué de presse y relatif.
3. Excellence Monsieur le Co-Facilitateur, en se référant au contenu de ce communiqué du Gouvernement du Burundi, nous lisons que ce dernier veut continuer à dialoguer alors que réellement il ne veut pas ce dialogue inter burundais externe. La preuve en est que le Porte-parole du Ministère de l'Intérieur et de la Formation Patriotique (qui a conduit la délégation du Gouvernement à la récente session des pourparlers inter burundais à Ngurdoto en Tanzanie) a précisé que le Gouvernement du Burundi ne peut pas prendre part à la session du dialogue inter burundais avant qu'il ne réalise deux événements notamment le Référendum constitutionnel et la Conférence des Chefs d'Etats de la COMESA qui seront tenus respectivement aux mois de Mai et de juin 2018. Et cela comme si les deux événements sont plus importants que la résolution des problèmes qui hantent près de 12 millions des citoyens burundais qui ne savent pas sur quel pied danser à cause de la misère extrême et autres maux connexes.
4. **En guise de rappel, Excellence Monsieur le Co-Facilitateur, il est sorti de la 4^{ème} session des pourparlers inter burundais externes de décembre 2017 en Tanzanie les points de convergence et de divergence sur les 8 questions étudiées dans 4 groupes. Par exemple, par rapport à la constitution du Burundi, le point de convergence était un engagement vis-à-vis de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et de la Constitution du Burundi en tant que fondement d'une paix, sécurité et stabilité durables alors que le point de divergence était le respect du droit souverain des burundais de modifier la constitution. Toutefois, une telle modification devrait être inclusive et constituer le produit d'un consensus. Or, l'une des parties dans ce dialogue inter burundais a entamé et continué son processus d'amendement de la Constitution quitte à préparer le référendum constitutionnel au 17 Mai 2018 en faisant le sourd d'oreille à votre appel de suspendre le dit processus comme si il n'y avait pas un médiateur dans la crise burundaise.**
5. Excellence Monsieur le Co-Facilitateur, comme le Gouvernement du Burundi est beaucoup préoccupé par l'amendement de la Constitution (du moins pour seulement ce qui est de la suppression des mandats présidentiels) par rapport à comment trouver les solutions aux dangers de l'extrême pauvreté qui guettent la population burundaise, il a institué les contributions de la population aux élections de 2020 en plus d'autres lourdes taxes prévues dans la loi budgétaire de 2018. Ce qui est malheureux, une personne est obligée de payer 5 fois cette contribution inconstitutionnelle vis-à-vis de la pauvreté extrême de la population et des maigres salaires des fonctionnaires de l'Etat.

En effet, la population paie les impôts et taxes qui financent la rubrique sur les élections dans le budget général de l'Etat (une somme de plus de 25 milliards de Fbu a été prévue dans les lois budgétaires de 2013, 2017 et 2018), en second lieu, le Gouvernement effectue le retrait à la source de cette contribution sur les salaires des fonctionnaires, en troisième lieu, les Ministères et autres structures obligent à ces mêmes fonctionnaires de contribuer une autre somme d'argent supplémentaire pour les élections de 2020, en quatrième lieu, ces mêmes fonctionnaires de l'Etat paient cette contribution à leurs enfants en âge de voter et enfin, les ménages dont ressortissent ces mêmes fonctionnaires donnent une contribution par ménage. Rappelons que les sociétés étrangères qui ont des contrats au Burundi sont aussi obligées de payer ladite contribution en violation de la constitution et des traités internationaux ratifiés par le Burundi. A titre d'exemple, l'article 70 alinéa 4 de la Constitution du Burundi stipule que « L'Etat peut proclamer la solidarité de tous devant les charges qui résultent des calamités naturelles et nationales. »

6. **Bien plus, Excellence Monsieur le Co-Facilitateur, l'Assemblée Nationale vient d'adopter en date du 18 avril 2018 le projet de loi portant révision du code de procédure pénale au Burundi. Au regard de la Constitution burundaise, cette loi ne pouvait être votée qu'en cas d'Etat d'urgence. Au cas où, le Sénat voterait ce projet de loi, la perquisition en ligne ou cyber perquisition et la perquisition de nuit seront légalement autorisées.** Dans ce cas, au Burundi il n'y aura plus de vie privée garantie par les conventions internationales ratifiées par le Burundi à savoir la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le Traité pour l'établissement de la Communauté de l'Afrique de l'Est et la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples. A cet effet, l'OLUCOME vous demande de prendre des mesures qui s'imposent pour que le Burundi se conforme aux traités et conventions internationaux qu'il a ratifiés.

7. Excellence, l'OLUCOME trouve que l'argument du Gouvernement de suspendre sa participation au dialogue inter burundais externe pour réaliser les deux événements serait une stratégie adoptée pour sacrifier les intérêts ultimes de la population au profit de ceux d'un groupe des dirigeants qui veulent sarcler et protéger leurs intérêts. A cet effet, Excellence Monsieur le Co-Facilitateur, l'Observatoire vous informe que si on poserait la question à la population burundaise sans l'avoir terrifiée comme c'est le cas aujourd'hui au Burundi de choisir entre la réalisation de ces deux événements et la résolution de leurs problèmes lors du dialogue inter burundais externe ; il est clair qu'elle ferait le choix de la résolution de ses problèmes. Ceux-ci concernent notamment le chômage élevé avec un taux de 65%, l'insécurité alimentaire (IPC juillet 2017), les épidémies (choléra et paludisme) et la malnutrition (MAG, plus de 10% selon les régions) qui touchent un Burundais sur quatre selon OCHA. En 2017, il y a eu 5000 décès causés par la famine et l'épidémie de la malaria.

8. Excellence Monsieur le Co-Facilitateur, selon le rapport d'OCHA (Office for the Coordination of Humanitarian Affairs) de 2018 élaboré en collaboration avec le Gouvernement du Burundi, la vulnérabilité des populations du Burundi s'est aggravée. 3,6 millions de personnes sont dans le besoin d'assistance en 2018 contre 3 millions en 2017, soit une augmentation de plus de 18 % depuis 2016. Bien plus, d'après le même rapport, 2,4 millions de personnes connaissent une vulnérabilité à haut risque de passer dans une phase aggravée si elles ne sont pas

supportées. Le taux de croissance économique est de -1,3% en 2017 selon la Banque Africaine de Développement (BAD), les prix des denrées alimentaires, des biens et services ont augmenté suivant une inflation de 14,6 % (selon le rapport de la BAD 2018) alors que le revenu par habitant est moins de 300 USD soit moins d'un dollar américain par jour. D'où la plupart des ménages souffrent de la famine. Plus de la moitié des ménages n'ont accès qu'à un seul repas par jour. Les abandons scolaires se multiplient suite à la famine et à la pauvreté. La corruption bat son plein, aucune personne morale ou physique ne peut gagner un marché s'il n'est affilié ou a des relations au sein du parti au pouvoir CNDD-FDD. Aussi, la population connaît un défi de l'exiguïté de la terre.

9. De ce fait, Excellence Monsieur le Co-Facilitateur, l'OLUCOME profite de cette occasion pour dire aux dirigeants burundais d'arrêter leurs stratégies de dire que l'amendement de la Constitution burundaise émane de sa population alors que c'est un programme d'un groupe d'individus qui veulent s'éterniser au pouvoir en vue de s'accaparer de la richesse des pauvres. Nulle n'était la peur semée par les dirigeants actuels au sein de la population, les burundais exprimeraient leurs vrais problèmes décrits en passant ci-haut qui sont opposés aux préoccupations des autorités (comme l'amendement de la Constitution) qui veulent à tout prix rester au pouvoir.

Bien plus, l'OLUCOME demande aux garants de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation qui nous lisent en copie de prendre des mesures qui s'imposent pour que les pourparlers inter burundais externes reprennent dans l'urgence dans le but d'avoir un accord additionnel à l'Accord d'Arusha renfermant les solutions durables à la crise actuelle au Burundi et ceci dans l'intérêt du Burundi, de la région et de la Communauté internationale.

Comptant sur votre ferme engagement de sauver le peuple burundais, nous vous prions d'agréer, Excellence Monsieur le Co-Facilitateur, l'expression de notre très haute considération.

Pour l'OLUCOME

Gabriel RUFYIRI

Président

Gabriel Rufyiri
2017/04/08

T.C.P.I à :

- Son Excellence John Pombe Magufuli, Président de la République Unie de Tanzanie ;
- Son Excellence Uhuru Kenyatta, Président de la République du Kenya ;
- Son Excellence Cyril Ramaphosa, Président de la République Sud-Africaine ; Tél:212113
- Son Excellence Salva Kiir Mayardit, Président de la République du Sud Soudan ;
- Son Excellence Madame Frederica Mogherini, la Haute Représentante de l'Union Européenne pour les Affaires étrangères à l'Union Européenne ;
- Son Excellence Monsieur le Secrétaire Général de la Communauté Est-Africaine.

